 St Etienne, le 16 avril 2020

 **Intervention de R.Marion Président des DDEN Loire**

**Lors du Conseil départemental de l’Education nationale du 17/04/2020**

Monsieur le Préfet,

 Monsieur le Président du Conseil Général,

 Monsieur le Directeur Académique de l’Education Nationale,

 Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les représentants des enseignants, des parents d’élèves, et des associations amies de l’école publique.

Tout d’abord, dans cette période exceptionnelle, je tiens au nom de tous les DDEN à saluer l’engagement de tous les personnels des établissements scolaires qui font le maximum pour assurer un lien avec leurs élèves. En particulier, nous remercions les volontaires qui gardent les enfants des personnels de santé.

Tenter de garder un lien avec tous les élèves est d’autant plus difficile quand l’enfant appartient à un milieu défavorisé, pas de matériel technique, pas de suivi possible par les parents, décrochage volontaire ou non, liens téléphoniques inexistants. Cette situation nous inquiète énormément.

J’interviendrai sur 3 points :

Les deux comptes rendus à approuver

La carte scolaire

La radiation de M.just du groupe des DDEN ligériens

**Concernant le compte rendu du 2 juillet** **2019**, il est noté à la fin , dans les propos de M.lePréfet :

« que des éléments remontés par la sous préfecture de Montbrison et quelques parents d’élèves conduiront à engager à l’encontre d’un DDEN une procédure disciplinaire… »

A notre connaissance aucune remontée de parents d’élèves n’a été notifiée aussi je demande le retrait de cette remarque.

**Concernant le compte rendu du 7 novembre 2019**, il est noté à la 2éme page

 Délégués départementaux de l’éducation nationale : NEANT

Suite au courrier de M.le DASEN daté du 3 décembre 2019, il faudrait remplacer la formule néant par : non invité.

A propos de la carte scolaire : les décisions prises en CTSD , nous ont été notifiées 24 heures avant la tenue du CDEN d’aujourd’hui. Vous comprendrez aisément qu’il nous a été impossible de réunir des éléments de réponse.

**Mais pour les dden de la Loire** : la situation sanitaire, scolaire, sociale, économique est suffisamment alarmante pour que l'on se préoccupe pas essentiellement,d'ajustement et d'ouvertures fermetures dans le cadre étriqué proposé.

Nous DDEN de la Loire, comme nous l'avons écrit dans notre rapport moral virtuel de notre congrès annulé, nous sommes, à minima, pour un moratoire sur la carte scolaire.

Si nous voulons nous projeter vers une possible réouverture des écoles maternelles et élémentaires et compter sur le soutien et l'engagement des personnels, il faut aussi envisager à court terme la titularisation des vacataires, un nouveau recrutement et une formation pour ces futurs personnels.

En effet, la reprise des cours et le nécessaire rattrapage scolaire , en particulier pour les élèves les plus en difficulté,devra se faire en groupes restreints.

Des millards sont annoncés pour sauver les banques, les entreprises en difficulté...

La République doit donner à SON école les moyens nécessaires,"quoi qu'il en coûte " de conduire sa mission .

Nous souhaitons que le CDEN du 17 avril 2020 adresse à l'autorité de tutelle ,aux élus de la Nation un voeu qui irait dans ce sens.

**Enfin , concernant la radiation** de notre collègue Pierre Just qui nous attriste et provoque beaucoup d’amertume chez les dden ligériens qui se sentent humiliés et si mal traités dans le cadre de ce sordide règlement de compte, je voudrais apporter un autre éclairage :

 Depuis le 2 juillet 2019 ,nous avons interpelé M.le DASEN et M.le préfet sur ce dossier monté à charge contre notre collègue.Nous avons été reçu ,certes 2 fois, mais pas entendu. Dans différents courriers : M.Just, M.Fontvieille, moi-même avons contesté les faits réprochés, les parents élus au conseil d’école de Précieux ont confirmé les dires de M.Just.

J’ai, à plusieurs reprises, sollicité de M.le Dasen pour un règlement honorable de cette triste situation et évoqué une sortie par le haut.M.Just a sollicité un recours gracieux auprès deM.Batailler . En vain.

 Lors du CDEN du 7 novembre, auquel je n’ai pas été invité, il n’a pas été fait état de tous ces éléments qui auraient pu interpeler les membres du CDEN , aussi ,je formule le vœu que le CDEN ne valide pas ce paragraphe et demande qu’une autre enquête soit diligentée prenant en compte les éléments que je viens de rapporter brièvement.

Merci de votre attention

 R.Marion

La Talaudière, le 16/04/2020